

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2019**

**OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2019**

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix  
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 21 représentant 21 voix

**N° : 009/2019**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt et un février, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.  
Il examine le point n°7 de l'ordre du jour, visé en objet.  
Monsieur Bernard VAILLOT, préside

**DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

**ETAIENT PRESENTS :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

B VAILLOT – M LATZ – D BREMOND – JM CONSTANS – F PERO - AM LAMIA  
– A MONTIER –Y COEFFIC – JC FELIX - R DEBRAY - M BOEUF – C  
PALUSSIÈRE – L MARTIN - C BOUYGUES – G FABRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

B DE BOISGELIN – Y MANCER – L MEAUME - G BESNARD - R AMBROSIO -  
C PLOUVIER

Vu l'article L-5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la démocratisation et la transparence des collectivités s'appliquant aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Vu l'article L-2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'un débat ait lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Considérant les éléments du Rapport de Présentation remis en annexe de la Note de synthèse

Considérant les éléments du « Débat d'Orientation Budgétaire 2019 » présentés en séance,

### **Le Comité Syndical**

Ouï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 dont les orientations sont jointes en annexe.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

**Le Président du Syndicat Mixte**

  
**Bernard VAILLOT**  
Maire de Camps-la Source

